ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : personnel

Question écrite n° 16311

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le projet du ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de fusionner les differents corps de conservateurs (archives, musees, monuments historiques et fouilles) en un corps commun des conservateurs du patrimoine. Les conservateurs des bibliotheques seraient exclus du champ de la reforme. Or la commission Hourticq avait conclu en 1969 a la necessaire parite entre les differents corps de la conservation (musees, archives, bibliotheques), parite respectee de 1969 a 1986. Il lui demande donc si le ministere de l'education nationale, administration de tutelle unique des conservateurs de bibliotheques affectes dans differents ministeres, a l'intention de faire des propositions concernant le statut de ces personnels qui justifient exactement du meme niveau de formation, de competence et de responsabilite que leurs collegues du ministere de la culture.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports porte actuellement la plus grande attention au projet de creation d'un corps des personnels de conservation, presente par le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Il etudie l'ensemble des moyens permettant au personnel scientifique des bibliotheques de beneficier des ameliorations statutaires consenties aux autres corps de conservateurs tout en garantissant sa specificite.

Données clés

Auteur : M. Gantier Gilbert
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16311
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3348